

FOIRE AUX QUESTIONS

1 - Pourquoi un plan de résilience énergétique ?

- Les événements de l'année 2022 mettent l'humanité devant un défi majeur : la préservation de la planète ;
- La guerre en Ukraine s'accompagne d'une hausse vertigineuse des coûts énergétiques, qui ont une répercussion sur tous les habitants et les collectifs de la planète ;
- Pour les collectivités territoriales, la hausse des tarifs de l'énergie et l'absence d'aide de l'État pour les collectivités ont entraîné de lourdes conséquences : hausse substantielle des factures de l'énergie pour les services publics (équipements sportifs, culturels, éclairage...), hausse de 52% pour les bâtiments, hausse de 47% pour l'éclairage public, de 2% pour les espaces publics en 2023 (versus 2021).

Pour contrer et minimiser les effets, une campagne de gestion des coûts et dépenses est lancée à travers un plan de sobriété énergétique.

Plusieurs actions ont aujourd'hui été mises en place :

- Réduction de la température de chauffe des gymnases (cf question 4),
- Baisse de la température des espaces d'accueil des nageurs et des bassins pour les piscines (cf question 4),
- Restriction des plages horaires pour l'éclairage public et/ou diminution de l'intensité de l'éclairage,
- Information des partenaires et usagers des équipements publics pour leur implication dans le plan de sobriété,
- Implication des agents publics pour les inciter à participer à la démarche de sobriété et faire preuve d'exemplarité.

2 - S'agit-il de mesures temporaires ?

Ces actions seront-elles prolongées au-delà de l'hiver 2022-23 ?

- Ces mesures s'imposent du fait de l'explosion des factures d'énergie liée au contexte. Cependant, dans le cadre de la protection de la planète et de ses ressources, l'adoption d'éco-gestes et de nouvelles habitudes de gestion des énergies s'impose à moyen et long terme.
- Cette stratégie de gestion des énergies s'appuie aussi sur des mesures à moyen et long terme portées par l'Agglo telles que :
 - un schéma directeur de rénovation énergétique des bâtiments,
 - le développement des réseaux de chaleur,
 - le choix de l'option "énergie verte" pour les contrats d'électricité et l'optimisation des abonnements,

- le développement des énergies renouvelables,
- la production de biogaz,
- l'élargissement des réseaux de chaleur,
- la modernisation des réseaux d'éclairage...

3 - Quels sont les objectifs du plan de sobriété énergétique ?

- Réduire les factures d'énergie;
- Limiter la consommation d'énergie dans les bâtiments communautaires ;
- Atteindre la neutralité carbone ;
- Sortir des énergies fossiles.

4 - Quelles actions dans les équipements recevant du public ?

Adaptation des températures recommandées dans les établissements suivants :

- salles de spectacles : 19°C
- salles de cinéma : 19°C
- bureaux : 19°C
- ateliers : 16°C
- salles pour la pratique de sports collectifs et de combat : 16°C et de détente : 19°C et des vestiaires et douches : 20°C
- air et bassins à 27°C, des vestiaires et douches à 22°C
- fermeture du bassin nordique en hiver
- bassins Bébés nageurs à 30°C

Concernant les activités les plus énergivores, tel que le bassin nordique, il est prévu de les suspendre temporairement.

Un abaissement de l'**éclairage public** est également prévu (intensité, nombre de points lumineux et horaires). En outre, des investissements sont prévus pour remplacer les lampes par des LED moins énergivores.

Durant cette période, l'extinction des enseignes la nuit est devenue obligatoire.

5 - Combien comptez-vous économiser avec cette baisse de température ?

Une gestion au plus près des dépenses énergétiques permettra d'économiser jusqu'à 1,4M€ d'économie en 2023.

6 - Quels sont les bâtiments intercommunaux les plus consommateurs d'énergie ?

Dans l'ordre :

1. les piscines,
2. les bureaux et pépinières d'entreprises,
3. les salles de spectacles,
4. les espaces multi-sports,
5. les médiathèques,
6. les conservatoires.

7 - Est-ce que les agents de la collectivité sont aussi concernés ?

Dans un souci d'exemplarité, les agents de la collectivité adoptent d'ores et déjà des éco-gestes et appliquent des mesures d'économie d'énergie dans leur quotidien : période de chauffe réduite, réduction de la température dans les bâtiments, non-utilisation des chauffages d'appoint...

8 - Comment être informé de l'évolution de la situation de mon équipement ?

Rendez-vous sur la rubrique Energie sur grandparissud.fr ; vous pouvez également partager votre adresse mail pour recevoir les informations directement. Des mails, ainsi que des newsletters vous tiendront informé tout au long du plan de sobriété énergétique.

9 - Envie d'agir chez moi aussi : comment ?

1. En adoptant aussi les éco-gestes. Consultez la rubrique Energie sur grandparissud.fr.
2. En contactant l'ALEC pour des conseils en énergie- 18 boulevard de l'Écoute-s'il-Pleut à Évry - [09 83 39 27 03](tel:0983392703)

10- Comment connaître les pics de consommation électrique en France ?

La demande d'électricité devient très importante entre 8h et 13h puis entre 18h et 20h.

Vous pouvez vous informer sur la consommation de la météo de l'électricité : site [ecowatt](http://ecowatt.com)

Ressources pour aller plus loin

1. ADEME
2. Médiateur de l'énergie : informations pour les particuliers et les professionnels